



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Mission interministérielle de vigilance
et de lutte contre les dérives sectaires

La Secrétaire générale

Paris, le 26 février 2018

Réf. SB-MVL/2017A/2099
(à rappeler dans toute correspondance)
Vos références: 1A 127 802 4583 0

Madame la présidente,

Par courrier du 18 octobre 2017, vous avez sollicité la communication des documents (programmes, supports de formation et correspondances) relatifs à l'organisation de formations des référents dérives sectaires de l'Education nationale en 2015 et 2016.

En réponse à votre demande, je vous informe que la Miviludes et l'Education nationale n'ont organisé aucune session de formation en 2015 et 2016 concernant les dérives sectaires.

Je vous précise que les quelques formations qui ont été organisées par l'Education nationale et où est intervenu la Miviludes ont porté exclusivement sur la prévention de la radicalisation.

Je vous prie de croire, Madame la présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.

AnneJOSSO